

Résumé de thèse

Malo Morvan

Définir la "langue bretonne"

Discours concurrentiels d'origination et d'identification

dans les paratextes des dictionnaires bretons

soutenue à l'université Paris Descartes, le 28/03/2017

Remarque : pour alléger la présentation de ce résumé, les références ne sont pas données ici avec précision, dans la mesure où elles sont disponibles dans la thèse.

Objet général de la thèse :

Ce travail de recherche part du présupposé selon laquelle la définition de ce qu'est une "langue" n'est pas évidente : cela résulte d'un processus par lequel un certain nombre d'acteurs choisissent, parmi la diversité des manières de parler, certaines formes qu'ils considèrent comme représentatives et souhaitent mettre en avant, et la définition de la "langue" ne peut ainsi être acquise que si les acteurs d'une telle entreprise parviennent à faire accepter leur autorité au sein d'un tel acte. L'opération lexicographiques par laquelle s'établissent des dictionnaires, qui sélectionnent un certain nombre d'entrées lexicales, est particulièrement représentative d'une telle démarche, pour autant que l'ouvrage en question est considéré comme une référence, par opposition à ses concurrents. La première partie de la thèse (chapitres 1 à 3) présente ce point de départ sous l'angle du cadre théorique mobilisé, du protocole méthodologique employé, et des choix opérés dans l'établissement du corpus d'analyse.

Concernant la langue bretonne, le XX^e siècle a vu émerger des débats virulents quant à ce qu'il convenait de définir ou non comme du breton "véritable", "authentique", ou "correct". Dans ces débats, la référence au passé, par la mention des "origines" de la langue, a constitué un fort facteur de légitimation des propositions en opposition. Il a donc fallu étudier les historiographies de la langue mobilisées par les protagonistes afin de fournir une justification à leurs postures ; en particulier, il a fallu éclaircir les usages de notions comme "Celtes" et "celtique". La démarche mobilisée à cette fin est généalogique : il s'agit d'étudier le contexte dans lequel apparaît la notion de "Celtes", l'évolution de sa signification selon les situations historiques, et ses fonctions dans les discours au sujet du breton. C'est l'objet de la seconde partie de cette thèse (chapitres 4 à 10).

Par ailleurs, pour comprendre pourquoi les discours d'identification du breton ont évolué dans le temps, ou été en concurrence entre eux à une même époque, il convient de les replacer

dans leur contexte socio-historique : on observe alors que les débats sur la langue sont bien souvent révélateurs de tensions sociales plus générales. On tente alors d'expliquer l'évolution des discours sur la langue bretonne par celle des conditions de son usage. Les dictionnaires allant de LAGADEUC (1499) jusqu'à ceux du XVIII^e ont ainsi pour particularité d'être presque tous écrits par des clercs : l'usage écrit du breton vise alors des fins de prosélytisme dans les campagnes. Au XIX^e naît un courant qui mobilise la langue en réaction à divers changements issus de la Révolution : il s'agit alors de défendre une tradition pré-révolutionnaire en affirmant une identité bretonne qui s'appuie sur la langue. Le XX^e siècle voit quant à lui le locutorat du breton se scinder en deux pôles distincts : d'une part, les survivances d'une pratique orale quotidienne de la langue en milieu rural, d'autre part, la naissance d'un mouvement militant au sein d'un milieu cultivé, jeune et urbain. La virulence des débats du XX^e se trouve alors expliquée par la nécessité de se partager cette même appellation de "langue bretonne" pour deux profils de locuteurs ayant appris et pratiquant la langue dans des contextes très différents, et revendiquant des projets politiques divergents quant à son avenir ou la figure du locuteur-type. La troisième partie de cette thèse analyse ces différents contextes historiques (chapitres 11 à 15).

Paratexte introductif

Le **préambule** propose une approche réflexive de ma position de chercheur au sein des débats étudiés, en présentant certains éléments biographiques jugés nécessaires à la compréhension de ma démarche de recherche : ayant passé mon enfance et mon adolescence à baigner dans le milieu du militantisme breton, je ressentais une insécurité linguistique perpétuelle, me sentant obligé de corriger mon breton en permanence pour en expurger toute forme française, tout en observant par ailleurs que les dimensions de la langue où l'influence française devait s'observer variaient fortement en fonction des descripteurs autorisés de la langue et de leurs positions au sein du débat. En étudiant la sociolinguistique, j'ai été amené à remettre en question les présupposés fondamentaux de ce milieu militant : d'où un certain tiraillement, car je souhaitais maintenir une fidélité envers mon engagement pour la langue bretonne, tout en ayant abandonné tant la notion de "langue" que les certitudes bien ancrées dans ce milieu. Cette thèse résulte en partie de cet écart, et je souhaite pouvoir y concilier une critique rigoureuse des notions et raisonnements que mes études m'ont fait voir comme imprécises, et un respect envers ce milieu militant, malgré ce pas de côté épistémologique.

L'**introduction** présente les changements survenus entre le projet de recherche dans sa formulation initiale et son aboutissement final, ainsi que l'objet de la thèse, son plan, et les conventions de présentation. Parmi celles-ci, on notera en particulier le fort usage des liens hypertexte dans les marges, qui permet de naviguer dans cette (longue) thèse comme dans une toile d'araignée sans en faire une lecture qui soit forcément linéaire, ce que j'ai tenté d'anticiper et de rendre possible dans le mode de rédaction.

1 De la langue aux discours d'identification

L'objectif de cette première partie est de présenter l'angle d'analyse à partir duquel seront abordés les éléments du corpus.

Le premier chapitre rend compte des évolutions récentes de certains courants de sociolinguistique au sein desquels s'inscrit cette recherche. Le point de départ consiste à constater les insuffisances théoriques d'une notion comme celle de "langue" pour rendre compte des usages linguistiques, dans la mesure où elle masque leur hétérogénéité, leurs circulations, et leur articulation avec l'ensemble des autres pratiques sociales. Si certaines classifications alternatives ont été proposées pour prendre ces dimensions en compte, elle donnent bien souvent l'impression de reproduire les présupposés véhiculés par la notion de "langue" à une échelle plus restreinte, alors que la complexité n'a pas disparu au simple motif que l'on a changé d'échelle d'observation. C'est donc la démarche même visant à *catégoriser les manières* de parler au sein d'ensembles que l'on construirait comme intérieurement homogènes, aux frontières extérieures bien délimitées par rapport à d'autres, qu'il nous faudra ici interroger.

Mais si une approche descriptive ne peut pas se contenter de telles catégories, en revanche elle se doit de prendre en compte le fait que *les locuteurs opèrent des catégorisations*. On tente alors de présenter la méthode d'analyse mobilisée pour étudier les *discours épilinguistiques* : qu'est-ce que cela produit socialement de décrire les usages linguistiques de telle manière, en utilisant telle catégorie ? Pourquoi et comment des descriptions des usages linguistiques se succèdent-ils ou s'opposent-ils, comment les mettre en rapport avec la situation socio-historique au sein de laquelle ils sont énoncés ?

Il devient alors possible de se retourner sur les *processus* mêmes par lesquels les usages linguistiques se trouvent sélectionnés, mis en valeur, négligés, identifiés les uns aux autres, ou distingués les uns des autres, regroupés, et séparés, dans les discours (les processus présentés sont : identification / différenciation, valorisation / dévalorisation, retournement des valorisations). On passe alors d'une approche qui *prenait les catégories linguistiques pour argent comptant* à une autre, qui *étudie les processus de leur élaboration*. On s'attache également à présenter des notions d'analyse de discours rendant compte de la manière dont un discours s'appuie sur d'autres, préexistants, qui peuvent se trouver prolongés, infléchis, subvertis, contestés, etc. (il s'agit du "*topos*"), et la manière dont les auteurs s'appuient sur une position d'autorité préalable à la réception de leur discours, qu'ils remodelent au sein de celui-ci, pour fournir un crédit à leur position (il s'agit de l'"*ethos*").

Enfin, il convient d'adapter ces notions générales au cadre particulier adapté ici : on s'attache alors à tenter de rendre compte de ce qui constitue la particularité des discours polémiques (en particulier le rapport ambivalent entre le désaccord sur les réponses et l'accord sur la manière de poser la question, nécessaire pour que la polémique ait lieu, ainsi que les processus de *polarisation* et *dichotomisation* par lesquels la complexité d'une multitude de questions enchevêtrées en vient à se réduire à une opposition binaire entre deux camps), tout comme celle des discours d'intellectuels que sont les lexicographes, ayant un rapport particulier à la langue.

2 Appropriations de l'histoire, discours des origines

Le second chapitre applique un raisonnement plus ou moins analogue à la notion d'"origine" : après avoir constaté les apories conceptuelles qu'engendre une description historique qui mobilise la notion d'"origine" (notamment dans le cas des "langues"), il s'agit de s'interroger sur les présupposés qui guident une telle explication.

En s'appuyant sur FOUCAULT, on commence par se demander quels implicites président à une quête des origines : pour que celle-ci puisse être considérée comme un mode de raisonnement historique valable, il faut que soit supposée une conception de l'histoire faite d'essentialisme, de continuisme, et de téléologie, au sens où il s'agit toujours d'une même entité qui aurait déployé un programme initial entre son "origine" et son état actuel. Dans un tel cadre d'analyse, tout changement sera perçu comme une dégradation, et l'on considère que renvoyer une entité à sa première forme chronologique connue constitue une explication. En opposition à une telle approche, on propose de s'appuyer sur la démarche *généalogique* mise en avant par FOUCAULT, qui insiste au contraire sur les ruptures, les détournements, la succession des réinterprétations, dans l'étude de l'évolution historique des discours.

Il convient alors d'analyser plus précisément les discours portant sur *l'origine des langues* : on s'appuie pour cela sur OLENDER, qui montre que la linguistique, depuis l'époque comparatiste, s'est relativement peu affranchie d'un cadre de pensée religieux, dans la manière de penser l'histoire des langues. Plutôt que d'adhérer directement aux discours retraçant l'histoire des langues et de leurs filiations, il s'agit donc de les prendre pour objet d'étude.

La notion d'*origination* est alors proposée, pour présenter un processus discursif qui renvoie une entité présente à une entité passée, décrite comme son "origine" : il s'agit alors de s'interroger sur les fonctions d'une telle démarche, notamment dans la légitimation de certaines descriptions synchroniques de la langue en s'appuyant sur la diachronie. Plus précisément, on nomme "*archéonyme*" le nom donné par un locuteur à des ancêtres ou une quelconque entité fondatrice placée en position d'"origine". On peut alors présenter un certain nombre de relations logiques qui charpenteront l'analyse ultérieure du corpus : lorsqu'un descripteur fait usage d'un *ethnonyme* pour désigner un groupe, qu'il souhaite le rattacher à un *homoethnonyme* ou le distinguer d'un *antethnonyme*, il peut s'appuyer sur la nomination d'un *archéonyme*, qui pourra être lui-même rapproché d'un *homoarchéonyme* ou distingué d'un *antarchéonyme*. Un tel cadre notionnel pourra rendre compte d'un ensemble de régimes d'origination qui seront observés par la suite : par exemple, on peut justifier l'identification établie entre groupes nommés "Bretons", "Gallois" et "Irlandais", en les renvoyant à un *homoarchéonyme* commun nommé "Celtés (insulaires)", ce dernier pouvant être distingué d'*antarchéonymes* comme "Gaulois", "Francs", "Romains", etc. ; un tel ensemble discursif viendra ainsi légitimer la différenciation entre les "Bretons" et les "Français", renvoyés à ces *antarchéonymes*.

3 Justification des choix de corpus

Le troisième chapitre justifie la sélection du corpus, en même temps qu'il en présente et contextualise le contenu.

Dans un premier temps, on se demande pour quelles raisons l'étude des dictionnaires possède un intérêt particulier par rapport à celle d'autres supports de discours sur la langue, en s'interrogeant sur les enjeux sociaux qui conditionnent leur élaboration et leur diffusion. Si l'on prend au sérieux l'hétérogénéité des pratiques classées sous la notion de "langue", la créativité perpétuelle du locutorat, et l'évolution rapide des usages, on constate qu'un dictionnaire ne peut jamais rendre compte de manière exhaustive d'un lexique en usage au sein d'une communauté de locuteurs. Il convient alors de se demander sur quels principes est opérée la sélection, et de remarquer le gain de prestige qui touche les formes consacrées par leur consignation dans un tel ouvrage. Ainsi, non seulement un dictionnaire résulte d'une sélection partielle au sein du lexique, mais il produit un effet d'autorité sur les lexèmes qui y sont mis à l'honneur, et de marginalité sur ceux qui ne s'y trouvent pas, dans la mesure où le locutorat tient de tels ouvrages pour une référence. On comprend alors que l'élaboration d'un dictionnaire peut revêtir des enjeux de pouvoir, dans la mesure où il s'agit de consacrer des formes linguistiques en accord avec la vision de la langue qui est celle de leur auteur : dans une situation comme celle du XX^e siècle, les désaccords concernant la définition du breton se manifesteront ainsi, entre autres, par une guerre d'édition de dictionnaires, entre des fractions promouvant des conceptions concurrentes de la langue.

De par leur pratique, les lexicographes sont les plus conscients du caractère sélectif de leur opération : il est ainsi fréquent qu'ils se justifient des choix opérés en marge de leurs ouvrages. La notion de "*paratexte*" (GENETTE) est ici convoquée pour désigner les différents textes qui environnent les articles de dictionnaire : introductions, préfaces, avertissements, etc. On comprend alors que, dans la mesure où les paratextes des dictionnaires constituent une explicitation des positionnements linguistiques d'acteurs exerçant un rôle majeur dans le développement de la langue, leur étude soit particulièrement représentative des clivages sociaux au sein desquels la question de la langue se trouve prise.

Il faut alors présenter plus précisément le corpus étudié. Le point de départ est l'abondant travail philologique de la thèse de LE MENN (1981), celui-ci étant complété par des recherches personnelles complémentaires, ainsi que la prise en compte des différents ouvrages parus depuis cette dernière. Il s'agit de présenter les grands axes du contexte éditorial propre à chaque époque, de justifier pourquoi certains ouvrages n'ont pas été intégrés au corpus (dictionnaires perdus, annoncés mais non publiés, n'ayant pas pu être consultés, dont le paratexte est absent ou non pertinent pour notre étude, etc.), et pourquoi quelques textes y ont été ponctuellement ajoutés bien qu'ils ne soient pas issus de dictionnaires à proprement parler (textes concernant les orthographes du breton, "colloques", manuels, études lexico-stylistiques, articles de revues du militantisme linguistiques, brochures, grammaires, correspondances, etc.).

Au-delà de la justification méthodologique propre à la démarche d'analyse qui suit, ce long chapitre (pp. 56–107) vise également à être une présentation la plus exhaustive possible concernant les différents dictionnaires existants jusqu'à 2015, et ainsi servir de support bibliographique et documentaire (plus rarement, philologique) pour des analyses ultérieures sur les dictionnaires. Néanmoins, la diversité des ouvrages découverts au cours de ces années de recherche (manuscrits, publications confidentielles, brochures ronéotypées, ouvrages parus par fascicules dans des revues introuvables, etc.) laisse à penser qu'un tel travail n'est jamais entièrement terminé.

Ce chapitre clôt la première partie de la thèse.

*
* *

Les différents chapitres de la seconde partie s'intéressent plus particulièrement aux *discours d'originations* tels qu'ils ont été définis au chapitre 2. Il s'agit d'analyser l'évolution sur le long terme des thèses, associations d'idées, et évidences, qui rendent compte des relations de filiation entre Bretons contemporains et figures ancestrales projetées dans le passé, tout en les mettant en relation avec la situation historique au sein de laquelle ils sont apparus. Dans cette analyse, les discours sur l'origine des "langues" s'entremêlent à ceux sur les origines des "peuples", tout comme d'autres pratiques culturelles qui se trouveront parfois abordées, de même qu'ils visent une articulation théorique avec d'autres cadres formant les *topoi* de l'époque : récits bibliques, puis hypothèses historiques plus larges, se nourrissant elles-mêmes de la biologie ou l'archéologie, par exemple. Dans un même mouvement, les théories linguistiques y viennent renforcer ces autres hypothèses historiographiques en fournissant des faits de langue utilisés comme preuves. La contextualisation de tels discours au sein des débats et conflits propres à chaque époque et chaque milieu permet d'en dégager les *fonctions* politiques plus larges. Celles-ci se manifestent tant au niveau des nécessités d'*identification* de certaines communautés politiques dans un contexte de rivalités (il s'agira alors de se doter d'un ancêtre plus prestigieux que le groupe auquel on s'oppose), que dans le cadre des problématiques liées aux *structures hiérarchiques* (en rattachant une population rurale défavorisée à un ancêtre prestigieux dont elle serait le descendant quasi-intact, il s'agit de promouvoir un certain conservatisme par l'appel à demeurer proche du modèle social rural ancien que l'on a ainsi forgé).

4 L'émergence du discours celtomane

Ce quatrième chapitre retrace l'évolution dans le temps des origines attribuées aux habitants de la péninsule armoricaine. On y constate notamment que la dénomination de "Celtes" n'apparaît qu'à la Renaissance : en effet, dans l'Antiquité, les populations étaient nommés "Osismes", "Vénètes", "Coriosolites", etc., selon des appellations correspondant à des superficies relativement restreintes, par ailleurs les données archéologiques ne permettent pas de faire correspondre entre elles les vestiges armoricains et ceux que les archéologues nomment "celtiques" (correspondant aux cultures de Hallstatt et La Tène).

Au Moyen-Âge, l'archéonymie mobilisée en Bretagne correspond au régime européens des originations, puisque les Bretons ont eux aussi leur ancêtre fondateur permettant une articulation avec les récits mythiques : à l'ÉNÉE des Italiens et au FRANCUS ou FRANCION des Français correspond la figure bretonne de BRUTUS, présenté comme le petit-fils d'ÉNÉE et originaire de Troie. Si BRUTUS a fondé la Bretagne insulaire, les récits évoquent que c'est son compagnon CONAN MERIADEC qui aurait quant à lui installé une colonie bretonne en Armorique. Dans un tel cadre d'originations, c'est en toute cohérence que la langue bretonne peut être présentée comme issue du grec.

Lors de la Renaissance, un tel système d'originations n'est plus tenable, en raison tant des avancées historiques que des reconfigurations politiques. Dans la mesure où la publication de *La Germanie*, de TACITE, fait adopter l'archéonyme germanique en Allemagne, les historiographes français ne peuvent plus se décrire comme issus des Francs ou de FRANCUS, en raison du risque d'assimilation, les Francs étant décrits comme homoarchéonymes des Germains : c'est alors que l'historiographie française adopte l'archéonyme de "Gaulois". Le terme est alors généralement tenu pour synonyme de "Celtes". En Bretagne, c'est Bertrand D'ARGENTRÉ qui appliquera cette actualisation à sa manière : maintenant une identification des Français à l'archéonyme des Francs, il congédie BRUTUS pour présenter les Bretons comme issus des Gaulois.

Un tel cadre historique se retrouve dans le premier des dictionnaires bretons dont le paratexte fournisse des informations sur l'histoire de la langue, celui de Juien MAUNOIR (1659). Celui-ci fait descendre les Bretons des Gaulois-Celtes, et ceux-ci directement des fils de NOÉ, ce qui permet de présenter la langue bretonne comme plus proche que les autres de la création divine. Par ailleurs, la langue bretonne est présentée comme la seule à n'avoir presque pas évolué depuis les premiers temps, alors que les autres auraient progressivement perdu leur pureté originelle. Un tel ensemble de thèses constitue la matrice du régime d'originations nommé "*celtomanie*" ou "*panceltisme*" : celui-ci se développera ultérieurement sous l'influence d'auteurs comme Paul PEZRON, Edward LHUYD, ou John DAVIES. On en retrouvera une formulation explicite dans le dictionnaire de GRÉGOIRE DE ROSTRENEN (1732), qui s'appuie sur PEZRON et tente une conciliation syncrétiste de diverses sources au service de ses thèses. Dans la même veine, Claude CILLART DE KERAMPOUL en viendra à présenter le breton de Vannes comme à l'origine de la langue française, ce qui justifiera à ses yeux une réforme de l'orthographe du français prenant en compte cette origine bretonne.

5 Louis Le Pelletier : de l'étymologie à la morale

Tant par l'ampleur de son paratexte que par l'alacrité de sa pensée, le bénédictin mauriste Louis LE PELLETIER mérite un chapitre à lui tout seul. L'auteur se situe dans le cadre du régime d'originations celtomane décrit plus haut, qu'il systématise et rationalise dans le paratexte de ses trois dictionnaires : le manuscrit de 1716, le manuscrit dit "de Lesquiffiou", et la publication posthume de 1752 de son œuvre par Charles TAILLANDIER. Après une présentation philologique de l'état de disponibilité de ses différents textes, ainsi que leurs avatars ultérieurs, le chapitre 5 présente le système conceptuel élaboré par l'auteur.

Nous commençons par présenter les passages où LE PELLETIER traite de la méthode à utiliser en étymologie et histoire de la langue : on y remarque une certaine rigueur pour l'époque (notamment dans la critique de PEZRON), ainsi que les prémisses d'une méthode comparative entre les langues, s'appuyant sur sa grande érudition (il maîtrise l'hébreu, le grec, le latin, et mobilise des comparaisons avec d'autres langues). Dans sa manière propre d'adopter les thèses celtomanes, LE PELLETIER plaide pour un rapprochement entre le breton et l'hébreu : s'il ne commet pas le sacrilège de présenter le premier comme l'origine du second, il laisse planer à ce sujet une ambivalence suffisante pour que son supérieur hiérarchique, Bernard de MONTFAUCON, manifeste ses réserves quant à la comparaison entre les deux langues, comme on l'observe dans sa correspondance, ce qui pousse LE PELLETIER à remanier et raccourcir son manuscrit initial de 1716 en y ôtant nombre de comparaisons entre breton et grec.

Ce raisonnement étymologique de LE PELLETIER s'articule par ailleurs avec ses positions religieuses de bénédictin, relativement proche du jansénisme : il décrit l'évolution linguistique comme un déclin, qu'il ne manque pas d'associer à une forme de décadence morale. Son interprétation du mythe de Babel est à cet égard révélatrice : si, d'une part, il tente d'en fournir une explication rationaliste, en cherchant dans le récit biblique des traces d'événements vraisemblables, d'autre part, il fournit également à l'événement une portée morale. La chute de Babel est pour lui une allégorie de l'ambition humaine menant à la déchéance, celle-ci se manifestant dans la langue : Babel est ainsi utilisé pour éclairer le phénomène contemporain qu'est l'apprentissage progressif du français, sous l'influence des villes et d'une volonté de promotion sociale, l'ensemble étant décrit comme une dégradation du breton dans sa pureté initiale sous l'influence d'une fierté et d'une ambition malvenues. La figure ancestrale des Celtes est ainsi mobilisée comme symbole de l'innocence des premiers jours, à laquelle les braves paysans sont incités à se tenir, plutôt que de vouloir apprendre la langue de la cour et de la bourgeoisie pour s'émanciper socialement, ce qui ne peut mener qu'à une décadence.

Dans la mesure où les manuscrits de LE PELLETIER ne sont connus que tardivement, et que c'est essentiellement par l'intermédiaire de sa publication posthume du fait de Charles TAILLANDIER que ses thèses se diffusent alors, la fin du chapitre revient sur les inflexions que cette dernière fait connaître à ses thèses initiales, notamment l'augmentation des comparaisons avec l'allemand, ajoutées par TAILLANDIER.

6 Les Celtes dans le discours conservateur

Nous avons vu dans le chapitre 5 que les discours concernant l'origine des langues peuvent également être mobilisés au sein d'une démarche morale et politique, en mettant en avant la figure d'une pureté morale initiale qui se trouverait corrompue par l'ambition. Il s'agit alors d'inciter le lectorat à la simplicité et la piété paysannes telles que le défend le discours clérical, et se défier de toute volonté d'ascension sociale ou influence corruptrice de la ville. On retrouve un tel discours dans un recueil de conversations ou "colloque" publié à Vannes, vers la fin du XVIII^e siècle ou le début du XIX^e, par un auteur inconnu, mais contre-révolutionnaire et sûrement issu du clergé. Contrairement aux dictionnaires, un tel ouvrage, qui met en scène des conversations pour enseigner des phrases complètes plutôt que des lexèmes isolés, contient une dimension thématique qui a pour effet qu'il n'est pas nécessaire de se restreindre à son seul paratexte.

En analysant quelques dialogues significatifs, on perçoit alors que les personnages mis en scène incarnent des valeurs politiques ou morales, et que les retournements de leurs interactions sont l'occasion pour l'auteur de valoriser ou dévaloriser un certain nombre d'attitudes et postures. Nous nous sommes attachés à la mise en scène de quatre personnages : l'élève représente le bon sens paysan d'un jeune breton, non encore instruit scolairement, mais disposant déjà d'assez d'esprit critique pour se défier des appels de l'école et de la noblesse ; le maître incarne quant à lui la figure typique du fonctionnaire, venu de l'extérieur, ignorant et fainéant ; le gentilhomme présente la richesse sous les traits de la vanité et de la fatuité ; alors que le grand-père constitue la personnification de la sagesse des anciens, source concurrente de savoir et de légitimité par rapport à celle du maître qui s'en trouve dévalué. C'est ainsi que la mise en scène des différents personnages et de leurs traits de caractère est porteuse de différents messages moraux et politiques : la simplicité et la ténacité rurales constituent des caractéristiques de l'esprit breton, sa grandeur étant de ne pas se laisser influencer par le message rationaliste et républicain délivré par l'école ; le savoir que celle-ci délivre serait par ailleurs illégitime ; et la richesse bonne seulement pour la perte morale ; c'est au contraire dans le maintien des traditions ancestrales immuables que se trouverait le prestige des vrais bretons.

Un tel discours s'associe à ceux étudiés plus haut, puisque c'est l'élève qui enseigne au maître quelle est la véritable origine des Bretons, en lui récitant ce que lui a raconté son grand-père : il s'agit bien entendu du discours celtomane. La caractérisation des langues s'y trouve mêlée également, puisque le français y est décrit comme la langue de la noblesse, de l'ambition sociale malvenue, de la nouveauté corruptrice, et de la complexité inutile, autant de caractéristiques contraires à cet "esprit breton" que le discours vise à établir.

D'autres dialogues de l'ouvrage véhiculeront un message analogue à partir de mises en scènes différentes : les pauvres qui s'enrichissent se corrompent et deviennent malheureux, ceux qui quittent la ferme familiale pour tenter d'aller travailler à la ville en reviennent aussi méprisants que dévastés, etc. Dans cet ouvrage d'apprentissage de la langue par l'intermédiaire des dialogues, on voit ainsi que la question des pratiques linguistiques et celle de l'histoire des langues se trouvent explicitement associées à un positionnement moral et politique plus large, conservateur en l'occurrence.

7 Le celtisme différentiel

Le discours panceltiste, que nous avons observé jusqu'ici, repose sur plusieurs propriétés schématiques : "Celtes" et "Gaulois" y sont tenus pour des termes synonymes, la population ainsi nommée est placée à l'origine de celles de l'Europe, voire plus loin, et la langue bretonne y est tenue pour la seule ayant peu évolué depuis cette époque originaire. Mais le régime d'originations du breton subit un changement radical au XIX^e : progressivement, le terme "Celtes" se trouvera utilisé pour désigner une population décrite comme différente des "Gaulois", et plutôt que de servir à identifier les populations contemporaines sous un ancêtre commun, il marque plutôt une spécificité bretonne (et galloise, irlandaise, écossaise, etc.), c'est-à-dire une origine qui ne soit ni grecque, ni latine, ni gauloise, ni germanique, etc.

Dans la mesure où les discours d'origination reposent sur des jeux d'identification et de différenciation, c'est dans le renouvellement des archéonymes en France qu'il faut chercher les explications des changements observés en Bretagne. La Révolution renforça l'origination gauloise de la France, par opposition à un BOULAINVILLIERS qui souhaitait remettre en avant l'origine germanique. Parallèlement, les rapports BARÈRE et GRÉGOIRE associent le français à la langue de la République, et les langues régionales (dont le breton) à la réaction, la bigoterie, et l'obscurantisme (les deux chapitres précédents ont bien montré l'usage prosélyte de la langue par le clergé), ce qui engendre une polarisation plus grande entre des identifications bretonne et française. La conjonction entre le renouvellement des originations françaises et la polarisation de la relation entre la Bretagne et la France eut pour effet qu'il n'était plus possible aux intellectuels bretons de tenir "Celtes" et "Gaulois" pour synonymes, sans risquer une assimilation française. En séparant les deux noms comme renvoyant à deux populations différentes, il a donc été possible de réinvestir le terme de "Celtes" d'un sens désignant une population primitive entièrement distincte des autres populations fondatrices de l'Occident.

Ce renouvellement des originations bretonnes s'inscrit par ailleurs dans le contexte européen d'un intérêt renouvelé envers les "antiquités" nationales : la publication des poèmes d'OSSIAN, l'intérêt pour les mégalithes, ou les contes et chansons populaires, la réinvention d'une tradition druidique, la fondation de l'Académie Celtique, sont autant de facettes d'un intérêt envers un passé tenu pour représentatif d'une particularité culturelle irréductible à l'apport français.

C'est dans l'*Essai sur l'histoire de la langue bretonne*, publié par LA VILLEMARQUÉ, auteur du *Barzaz Breiz*, en introduction à son édition posthume du dictionnaire français-breton de LE GONIDEC (1847), que l'on trouve la formulation la plus explicite d'un tel renouvellement. L'auteur y retrace l'histoire de la Bretagne comme celle d'un conflit permanent avec la France, depuis les origines, et toute influence du français dans la langue bretonne se trouve ainsi interprété politiquement comme une concession faite à l'envahisseur : il s'agit alors, par un purisme lexical, de marquer dans la langue une opposition politique. Car les notables écrivant alors sur le breton ne donnent finalement pas tort à BARÈRE et GRÉGOIRE, dont ils ne font que renverser le discours sans en mettre en cause les présupposés : le programme bretoniste est alors d'utiliser la langue comme un rempart contre l'invasion des idées républicaines et rationalistes qui se diffusent en même temps que la langue française.

8 Celtes atlantiques et interceltisme

Parallèlement au mouvement par lequel l'emploi du terme "Celtes" en vient à fonder une démarche de différenciation envers la France, s'opère une autre évolution logique qui, sous cet archéonyme commun, renforce les rapprochements privilégiés entre différentes langues et populations du Nord-Ouest de l'Europe : Bretagne, pays de Galles, Irlande, Écosse, Cornouailles, etc. Il s'agit alors de l'interceltisme, au sens que lui donne CHARTIER-LE FLOCH.

Des proximités avaient déjà été établies dans le discours panceltiste, mais puisque celui-ci identifiait les populations à une échelle beaucoup plus large, c'est maintenant d'un autre type de rapprochement qu'il s'agit, celui-ci étant plus restreint et privilégié. Les proximités linguistiques observées entre les différentes langues se trouvent ainsi, en accord avec le comparatisme linguistique naissant, interprétées sous la forme d'une nécessaire origine commune.

Les différents territoires concernés de Grande-Bretagne et d'Irlande sont également en plein renouvellement de leurs originations, et en pleine effervescence, sous l'effet des poèmes d'OSSIAN, mais aussi les "manuscrits" de Iolo MORGANWG. Les relations relativement conflictuelles avec l'Angleterre les poussent également à chercher à s'attribuer une origine qui permettrait d'éviter une annexion symbolique par l'histoire.

Les proximités linguistiques, notamment entre breton et gallois, avaient déjà été constatées par les lexicographes du XVIII^e : lorsqu'une démarche de néologie voulut créer de nouveaux termes sans emprunter au français ou à l'anglais, ces proximités furent alors renforcées par une politique d'emprunts lexicaux réciproques entre breton et gallois, l'augmentation de cette proximité venant en retour renforcer l'hypothèse d'une origine commune.

Par ailleurs, le réinvestissement de l'imaginaire druidique eut pour effet la mise en place de cérémonies où les différents notables et promoteurs de leurs langues régionales s'invitaient mutuellement d'un pays à l'autre : une cérémonie du "mariage du glaive" entre Bretons et Gallois fut ainsi inventée à partir d'un poème de LAMARTINE.

Un tel discours de rapprochement s'appuya donc sur la langue autant que sur un renouvellement de l'historiographie des peuples, et créa de nouvelles pratiques culturelles, notamment musicales. Il put aussi être interprété en termes biologiques, sous la forme d'un discours évoquant une race ou ethnie celtique, bien distincte des filiations biologiques dans d'autres pays d'Europe. Lorsque la promotion des langues et cultures régionales prit la forme d'un militantisme organisé en structures, à partir du début du XX^e siècle, l'interceltisme consistera également en un réseau de solidarité entre tendances militantes sur ces différents territoires.

Par ailleurs, la question des limites de l'homoarchéonymie pouvant être regroupée sous le terme de "Celtes" se posera à plusieurs reprises, lorsque des militants verront la tentation d'intégrer dans la famille celtique des territoires qui n'y avaient pas été initialement situés (par exemple, la Galice), et relativement peu ressemblants selon les critères d'identification ayant été initialement établis (la langue, notamment) : une telle situation obligera à négocier ces critères, et se demander jusqu'où peut aller l'identification celtique.

9 Questions de méthode : disciplines et circulation des discours

Alors que les chapitres précédents ont plutôt insisté sur les conditions socio-historiques influençant les discours sur les Celtes, le chapitre 9 vise à proposer une discussion épistémologique au sujet de l'usage de cette notion dans différentes disciplines.

On commence par constater, en suivant Jean-Louis BRUNAU, la diversité des acceptions données à la notion de "Celtes", en fonction des disciplines. Pour la proto-histoire, le terme renvoie aux populations évoquées dans les récits grecs, qui vivaient au Nord de Marseille et commerçaient avec les Phocéens à partir du VI^e siècle avant notre ère. L'archéologie contemporaine situe ces populations au niveau des vestiges de Hallstatt (en Autriche actuelle) et La Tène (en Suisse actuelle). La thèse des "Celtes Atlantiques" (suivant l'expression de Simon JAMES) évoque plutôt une population vivant en Grande-Bretagne, qu'elle aurait dû fuir sous l'effet des invasions germaniques à partir du V^e siècle de notre ère ; elle s'appuie en partie sur la linguistique et correspond à l'interceltisme que nous avons présenté. Il existe encore d'autres localisation des Celtes dans le temps et dans l'espace.

Après avoir constaté la diversité de ces définitions, on cherche à rendre compte de la manière dont celles-ci sont articulées entre elles. Notamment, une explication récurrente offrant une réponse pratique à cette diversité est l'hypothèse de la migration de masse : pour justifier que l'on puisse situer des Celtes à des lieux et des époques éloignés, il est fréquent de voir avancer que les Celtes auraient migré tous ensemble d'un bout à l'autre de l'Europe entre les deux périodes, sans laisser de trace de leur passage entre les deux. On perçoit le caractère *ad hoc* d'une telle hypothèse. Celle-ci est également mobilisée pour rendre compte d'usages culturels partagés sur des territoires éloignés, manifestant ainsi une incapacité à concevoir des circulations culturelles indépendamment des populations auxquelles elles seraient substantiellement ancrées (comme des circulations résultant du commerce, ou des mécanismes de distinction sociale).

On interroge également la circularité par laquelle les différentes disciplines se soutiennent entre elles : lorsque l'une d'elles ne parvient pas à justifier complètement son usage de la notion de "Celtes", elle en convoque une autre à titre de preuve. Chaque discipline semble ainsi s'appuyer sur les autres pour combler ses lacunes ou apories.

L'usage d'un ethnonyme de portée trans-nationale comme "Celtes", à une époque où les voyages et la circulation des informations étaient limités par leur lenteur, et où les noms utilisés pour désigner des populations renvoient à des territoires restreints, est également interrogé, comme potentielle projection anachronique d'une capacité d'identification sur un territoire étendu à une époque où les capacités de représentation territoriales étaient limitées.

Enfin, le chapitre examine plus spécifiquement les présupposés impliqués par l'usage de la notion de "Celtes" en linguistique, en s'attardant sur trois d'entre eux : la monogénèse, l'adéquation entre "langue" et "population", et la description de l'histoire des langues en termes de "filiation", selon une métaphore biologique. On rappelle alors que dès le *Cours de linguistique générale* de SAUSSURE, on disposait des outils théoriques pour les remettre en question.

10 Linguistiques diachroniques bretonnes contemporaines

Il serait tentant de penser que les thèses présentées dans les chapitres précédents correspondent à des états passés de la pensée, dépassés par une formulation scientifique récente plus rigoureuse. Or, l'objectif du chapitre 11 est d'observer de quelle manière de tels présupposés demeurent présents dans des thèses contemporaines concernant la langue bretonne. Si différents auteurs sont pris pour exemple, il s'agit moins de les critiquer personnellement que de voir, à travers l'exemple explicite qu'ils donnent, des raisonnements se perpétuer aujourd'hui.

L'étude du dictionnaire étymologique de Victor HENRY (1900) nous fournit un bon exemple de la manière dont certaines des thèses déconstruites dans les chapitres précédents se donnent une formulation rigoureuse par l'intermédiaire du comparatisme linguistique. L'auteur reprend ainsi des raisonnements comme la monogénèse linguistique, ou la théorie des migrations de masse, mais sa démonstration, en s'appuyant sur l'hypothèse de l'indo-européen, leur donne une apparence de rigueur scientifique. "Celtique" devient un rameau dans la phylogénèse des langues, issu du tronc indo-européen. La comparaison entre les langues repose sur des catégorisations présupposées qu'elle permet en retour de confirmer. Cette caractérisation du breton comme langue celtique a pour effet que l'étymologiste analyse les différentes évolutions diachroniques de la langue sous l'effet du contact avec le français comme une perte de son caractère originel.

On retrouvera une telle axiologisation du contact linguistique de manière plus explicite dans la thèse que Gwennole LE MENN a consacré aux dictionnaires bretons (1981). Nous nommons "histoire nostalgique" un tel discours, récurrent dans les historiographies du breton, qui en vient à opposer un âge d'or où le breton était pur et de bonne qualité, à une époque contemporaine où il se serait dégradé au contact de la langue française (cet âge d'or sera situé à différentes époques, selon les auteurs, mais le raisonnement demeurera le même). On perçoit, en creux d'un tel récit, l'idée d'une essence originelle du breton qui se diluerait petit à petit en raison du contact avec le français.

L'analyse des "thèses de FALC'HUN", et plus particulièrement des réactions qu'elles ont suscitées, révèle quant à elle un point sensible dans l'historiographie de la langue, à savoir le maintien de sa visée différentielle, dont nous avons examiné le développement au chapitre 7. En effet, en défendant que la langue bretonne serait issue davantage du "celtique continental" (c'est-à-dire des Gaulois) que du "celtique insulaire", FALC'HUN rapproche les origines bretonnes des françaises : la seule différence résiderait en ce que les Français auraient été des Gaulois plus latinisés que les Bretons. Au-delà du caractère scientifique des controverses engendrées par cette thèse, il nous semble que la vivacité des réactions qu'elle a suscitées au sein du milieu militant-érudit s'explique aussi en partie par cette mise en danger d'une origination qui permettait la différenciation envers la figure française.

À travers les propos de Christian Joseph GUYONVARCH, c'est ce que nous nommons "l'histoire justicière du breton" qui se trouve analysée : bien que, dans son projet de dictionnaire étymologique (1973), l'auteur entende rendre compte des formes lexicales témoignant d'une proximité envers le français, ses analyses de l'évolution de la langue bretonne n'en demeurent

pas moins fortement marquées par une dévalorisation omniprésente des structures syntaxiques ressemblant à celles du français : l'histoire de la langue bretonne se présente ainsi chez lui comme une succession de défigurations au contact du français. Sa position se comprend dès lors qu'on la situe dans le cadre polémique où elle surgit : sa défense de la figure du locuteur âgé de milieu rural contre le breton promu par des militants intellectuels urbains (cf. chapitres 14 et 15) détermine le cadre axiologique des critères de (dé)valorisation des formes linguistiques, qui se trouve rétrospectivement projeté dans ses analyses concernant l'histoire de la langue. C'est donc par sa position au sein des débats entre militants au sein du XX^e siècle que s'explique le ton particulièrement accusateur de ses analyses historiques.

Enfin, par l'analyse d'Albert DESHAYES, et notamment de son *Dictionnaire étymologique* (2003), c'est un raisonnement nommé "fixisme linguistique" qui se trouve présenté. Nous définissons celui-ci comme un mode d'argumentation, fréquent dans les propos sur la langue, qui vise à discréditer certains usages contemporains par le constat de leur non-concordance envers un usage précédent érigé en référence. Pour prendre un exemple en français, une phrase comme "J'adore les épinards" y serait tenue pour incorrecte si l'on constate qu'à une certaine époque, le verbe "adorer" faisait l'objet d'un usage presque exclusivement religieux. C'est donc la possibilité même d'une resémantisation des termes qui se trouve ici forclosée. Un tel raisonnement construit l'*ethos* scientifique d'un auteur par la constante référence érudite à des formes passées, en même temps qu'il légitime un discours de dévalorisation de certaines formes linguistiques concurrentes. Là aussi, en positionnant DESHAYES au sein d'un débat contemporain entre les militants du breton, on comprend les fonctions d'une telle rhétorique scientifique.

Ce chapitre clôt la seconde partie de la thèse.

*
* *

Alors que cette seconde partie abordait les discours portant sur l'origine et l'évolution de la langue bretonne, la troisième et dernière s'attachera à analyser la manière dont les différents lexicographes ont fait face à la tension entre la diversité des pratiques constatables du breton, et la présentation nécessairement unifiée qu'implique un dictionnaire. La variation dialectale constitue un aspect important de cette diversité : nous verrons qu'au fil des contextes s'élaborent différents dispositifs pour la prendre en compte. Par ailleurs, dans la mesure où les changements socio-économiques du XX^e auront pour conséquence de faire émerger un profond clivage entre des profils socio-culturels de locuteurs du breton, les derniers chapitres rendront compte des débats engendrés par cette polarisation.

11 Un cadre de colinguisme religieux

Le chapitre 11 s'attache à décrire un régime d'usage du breton par les clercs, à des fins de prosélytisme religieux, qui était presque le seul en vigueur avant la Révolution, et s'est amenuisé progressivement ensuite. Il s'agissait notamment de former des clercs bretonnants à l'usage du latin et du français, ou d'autres, originaires de l'extérieur de la Bretagne, à la maîtrise du breton, nécessaire pour la prédication, à une époque où la population rurale des ouailles était encore massivement monolingue. De ce fait, on observe dans ces pratiques écrites du breton une forte porosité envers des formes issues du français ou du latin.

Le chapitre commence par examiner les différentes notions généralement mobilisées pour rendre compte d'une telle mixité linguistique en Bretagne : "*brezhoneg beleg*" (breton de curé), "diglossie", "créole", "sabir". Les trois dernières sont analysées non pas tant pour elles-mêmes que dans l'usage spécifique qui en a été fait en Bretagne : on montre en particulier que celui-ci les charge de connotations axiologiques qui en font davantage des notions évaluatives, au prisme d'un imaginaire politique non-interrogé, que des notions descriptives qui se contenteraient de rendre compte d'une telle porosité sans la juger. C'est ainsi que l'on préfère les notions de "colinguisme" (Renée BALIBAR) et d'"interlangue", qui n'ont pas fait l'objet d'une réinterprétation militante et qui permettent de décrire pour elle-même cette porosité linguistique.

Pour comprendre une telle mixité entre formes françaises et bretonnes, il faut rappeler la finalité didactique de tels ouvrages : la notion d'"interlangue" désigne ainsi spécifiquement un mélange de deux "langues" dans les situations d'apprentissage.

Par ailleurs, l'analyse d'auteurs représentatifs du "breton de curé", comme Gilles de KERAMPUIL (1576) ou Claude-Guillaume MARIGO (1756) montre la présence de doublets lexicaux en breton, entre une forme proche du français et une autre qui ne l'est pas : ceci montre que l'utilisation de formes lexicales proches du français doit avoir d'autres raisons qu'une simple ignorance de formes que des militants estimeraient "vraiment" bretonnes. Dès lors que l'on ne se limite pas à l'analyse proprement linguistique de ces ouvrages, mais que l'on prend en compte les fonctions sociales auxquelles ils étaient destinés, des hypothèses permettent d'expliquer une telle mixité comme relativement cohérente.

Dans ce chapitre sont aussi présentés les "colloques" ou manuels de conversation, particulièrement représentatifs de la démarche de colinguisme du clergé. On analyse également l'effet, sur les choix thématiques, de la mainmise du clergé sur l'édition en breton, notamment l'omniprésence d'un discours moralisateur et prosélyte, ainsi que la pudeur sur le vocabulaire évoquant la sexualité.

La manière dont ces différents auteurs abordent la diversité dialectale est aussi analysée : on y voit que, si quelques-uns proposent bien des hiérarchisations entre différentes formes locales, la démarche globale demeure celle d'un "relativisme pragmatique" : il s'agit, pour les clercs, de s'adapter aux usages des localités où ils sont nommés, afin d'y prêcher efficacement.

Enfin, on observe les lieux par lesquels certains éléments de la démarche de colinguisme se sont perpétrés, dans certains manuels scolaires et dictionnaires au XIX^e, qui maintiennent un usage du breton à des fins d'édification morale et religieuse.

12 Politisation et modernisme au XIX^e siècle

Le chapitre 12 vise à présenter les inflexions qui surgissent dans le rapport à la langue des érudits suite aux bouleversements établis par la Révolution.

On commence par constater que, déjà au début du XVIII^e et à rebours du "relativisme pragmatique" de ses contemporains, se manifeste chez LE PELLETIER un intérêt pour la pureté et la correction de la langue bretonne, et un discours qui condamne les rapprochements avec le français : il fournit ainsi les prémices d'un discours que l'on retrouvera au XIX^e, en plus marqué.

Pour comprendre le rapport à la langue des intellectuels du XIX^e, il faut revenir à la politique linguistique de la Révolution : les rapports BARÈRE et GRÉGOIRE en particulier, formulent un ensemble de constats qui fournissent la matrice au sein duquel s'exprimera le bretonisme. Ces deux révolutionnaires associent en effet, d'une part, la langue française à l'éducation, au républicanisme, et au rationalisme, et d'autre part, les langues régionales à l'obscurantisme, la bigoterie, et la réaction politique. Diffuser le français constitue donc un impératif politique avant d'être strictement linguistique.

C'est cet ensemble de présupposés qui sera repris par les promoteurs du breton, disciples de Jean-François LE GONIDEC, et globalement contre-révolutionnaires. La langue bretonne y sera alors décrite comme le vecteur du maintien des structures sociales traditionnelles et du christianisme. Ils associent des postures religieuses ou politiques avec la langue, à travers la clé de voûte d'une "moralité" qui se trouverait inscrite dans le fait même de parler breton.

Parallèlement à cette démarche, pour contrer le risque d'une association de la langue bretonne avec une posture passéiste, ces auteurs se lancent dans une démarche de néologisme, (en s'appuyant sur les proximités avec le gallois et des racines "celtiques", comme nous l'avons vu aux chapitres 7 et 8). Il s'agit de doter la langue de nouveaux mots pour désigner les nouveautés de l'époque, sans avoir à puiser dans le français, en raison de l'investissement politique associé à cette langue. C'est à cette époque qu'apparaît la catégorie rétrospective de "breton de curé" : si les auteurs du XIX^e reprennent à leurs prédécesseurs religieux l'association entre langue bretonne et christianisme, l'expression de ces derniers, mêlant breton et français, s'en trouve dévalorisée aux yeux de ces nouveaux militants.

C'est aussi dans ce contexte que s'observe une codification de la langue, dont la *Grammaire* de LE GONIDEC (1838) constitue une fondation, tout comme ses dictionnaires (1821, 1847). Si l'ouvrage n'est pas la première grammaire du breton, la démarche de LE GONIDEC se distingue des précédentes en insistant sur la rationalité de la langue, décrite comme sa propriété intrinsèque, que son ouvrage viserait à révéler. En jouant sur les effets de sens des notions d'"ordre", "règle", et "loi", LE GONIDEC associe la dimension d'une rationalité linguistique à celle d'une hiérarchie sociale stable. C'est donc par une même démarche que la rationalisation de la langue s'associe à la quête d'une figure d'autorité, incarnée par LE GONIDEC. Dans ce mouvement, la forme dialectale du Léon (nord-Finistère) se trouve instaurée comme standard, comparée à l'attique pour le grec et au toscan pour l'italien, vantée pour sa différence envers le français. L'instauration d'un standard crée par-là même la marginalité des autres formes, qui se trouvent reléguées au statut de variantes dialectales.

13 Transition des profils et polarisation des démarches au xx^e siècle

Ce chapitre 13 présente les éléments de contextualisation socio-historique nécessaires pour comprendre les débats du xx^e siècle, qui seront abordés dans les deux derniers.

Dans un premier temps, il s'agit de rendre compte des changements sociaux qui affectent, tout au long du xx^e, le mode de vie au sein duquel le breton était pratiqué, particulièrement en milieu rural. Les innovations technologiques engendrent une hausse des rendements agricoles, qui ont pour conséquence une diminution des besoins de main d'œuvre, et donc une crise de l'emploi dans les campagnes. Dans la mesure où se développe parallèlement l'emploi dans les secteurs secondaire et tertiaire, beaucoup de jeunes bretons rejettent la perspective de reprendre la ferme familiale, et vont chercher du travail à la ville. L'emprise de la religion diminue également. Parallèlement à ces évolutions, le développement des médias et l'augmentation de la mobilité modifient les cadres d'échanges linguistiques. L'essor du tourisme, ainsi que la conscription et la Première Guerre mondiale ont aussi pour effet d'augmenter les contacts des Bretons avec le reste de la France. Même au sein de la Bretagne, les déplacements élargis font saisir aux Bretons les différences dialectales entre leurs usages localisés. Tout ce contexte mène à ce que beaucoup de parents choisissent de ne pas transmettre la langue bretonne à leurs enfants, celle-ci étant associée à une société rurale en plein abandon, au profit du français, perçu comme langue de la modernité, de l'ouverture, et des nouvelles opportunités professionnelles.

À contre-courant de ce mouvement massif de transition linguistique, quelques intellectuels, qui souvent n'ont pas eu le breton pour langue maternelle, se réapproprient la langue dans une démarche de revendication politique. La génération de la revue *Gwalarn*, dans les années 1920–1930, en est représentative. Ces auteurs, dotés d'un bagage scolaire à partir duquel ils ont appris le français, associent leur découverte du breton à la possibilité de se réinventer, et de se sortir d'un carcan de classicisme jugé par trop enfermante.

Cette polarisation des profils de locuteurs engendre des incompréhensions entre les différents pôles, au niveau de la langue elle-même, tant les usages sont différents, autant qu'à celui des démarches : d'un côté, on ne comprend pas l'intérêt de ces jeunes intellectuels pour une langue qui semble associée au passé, de l'autre, on fustige l'abandon d'un patrimoine linguistique précieux par opportunisme économique ou fascination moderniste.

Il faut alors des notions pour tenter de rendre compte de ces polarités, et des discours qu'elles manifestent, sans retomber dans le piège des catégorisations homogénéisantes critiquées dans le chapitre 1. Après une discussion des catégories en usage au sein même des débats, et des précautions méthodologiques quant aux catégorisations, nous proposons deux types de classifications idéaltypiques. La première porte sur les types de locuteurs, on y distingue les *bretonnants* (locuteurs traditionnels de milieu rural), *bretonnantistes* (militants intellectuels et urbains), et *brittophones* (apprenants issus des structures mises en place par les bretonnantistes). La seconde porte sur les positions défendues : nous distinguons une approche *refondatrice* d'une approche *continuiste*, distinction qui constitue le point de départ des deux derniers chapitres.

14 Le discours fondateur

Ce que nous nommons "discours fondateur" correspond globalement à la posture défendue par les "bretonnants", du mouvement *Gwalarn* et leurs successeurs. Considérant que c'est l'association entre langue bretonne, ruralité, tradition, et religion qui a causé l'abandon de la première, au moment où les trois autres étaient en plein déclin, ce discours s'attache à réinventer les attaches auxquelles celle-ci pourrait être associée. Il met ainsi en avant une présentation du breton comme langue moderne d'intellectuels jeunes, urbains et engagés politiquement.

Il s'agit alors de pouvoir produire en breton une littérature digne d'être comparée aux grandes productions littéraires européennes, et d'élargir ses domaines d'usage vers des disciplines techniques, spécialisées, intellectuelles. Un tel volontarisme linguistique est mis en opposition avec la figure des "bretonnants", décrite comme locuteurs passifs et passésistes qui auraient cantonné la langue aux domaines de l'oral, du quotidien, et de la trivialité, contribuant ainsi à son abandon puisqu'elle n'était plus adaptée aux nouveaux besoins d'interlocution de son époque. Dans cette démarche, le discours fondateur assume un certain élitisme, dans la mesure où les productions ainsi créées exigent un certain niveau culturel, et ce courant dresse parfois un portrait peu flatteur de la figure du locuteur traditionnel, accusé d'ignorance lorsqu'il puise dans les mots du français pour désigner en breton les termes de la modernité (inventions technologiques, notions abstraites, etc.).

Cette démarche s'associe à un durcissement de celles amorcées au XIX^e siècle : l'unification de la langue et la distinction envers le français. Le point de vue concernant l'unification se modifie pourtant : alors que LE GONIDEC et LA VILLEMARQUÉ avaient créé le statut de marginalité des autres formes dialectales en consacrant celle du Léon, c'est plutôt un mouvement d'assimilation qui s'opère ici : Roparz HEMON, en particulier, nourrit un intérêt envers des formes locales comme le breton vannetais, dans la mesure où celles-ci peuvent fournir un stock de mots qui viendra enrichir la langue commune à créer. L'unification linguistique passe également par l'élaboration d'un breton minimal, le *brezoneg eeun*, sur le modèle du *basic english* d'OGDEN, ainsi que par l'adoption d'une orthographe commune.

Pour ce qui est du mouvement de différenciation envers le français, les dictionnaires présentant des inventions terminologiques sur des bases "celtiques" sont décrits comme des outils de reconquête des différents domaines intellectuels en breton contre la langue française, le vocabulaire est alors un outil de militantisme dans la quête d'une souveraineté intellectuelle.

Cette démarche est présentée moins comme une complète invention que comme la possibilité de renouer avec un esprit spécifiquement celtique ou breton, dont on trouverait des traces dans certaines tournures grammaticales, et qui manifesterait une logique bien distincte de celle de la langue française. Ainsi, au-delà du lexique, ce sont les prépositions ou la morphologie dérivationnelle qui se trouvent ainsi convoqués pour caractériser les particularités d'un raisonnement spécifiquement breton, inscrit dans sa langue.

15 Le discours continuiste

Nous nommons "discours continuiste" une posture qui a émergé en réaction à la démarche des "refondateurs". Elle n'émane pas des locuteurs "bretonnants" eux-mêmes, qui ne participent pas aux débats, mais bien de certains intellectuels qui s'en font les représentants. L'objectif de ses promoteurs est de reconstruire une continuité avec les pratiques linguistiques orales et quotidiennes, ancrées dans le milieu rural, plutôt que d'effacer ces dernières pour tout reconstruire. Face à un discours refondateur qui dénigrerait la figure du locuteur traditionnel, il s'agit ici de la revaloriser comme représentative d'une "authenticité" ancrée dans un "terroir" local.

Contrairement aux "refondateurs", les "continuistes" insistent sur la solidarité entre une pratique linguistique existante et un cadre de vie où elle se trouve mobilisée : les formes linguistiques de référence sont pour eux les conversations orales collectées auprès de locuteurs dits "natifs", au quotidien. Dans leur présentation de ce matériau, il s'agit d'insister sur l'ancrage local des paroles ainsi collectées, le contexte social de pratique où elles ont été prononcées, voire les singularités du locuteur qui les a émises. Loin d'être considérée comme obstacle à un militantisme efficace, la diversité dialectale est valorisée comme une richesse ou un patrimoine, à collecter et préserver pour elle-même, et non à intégrer dans un usage commun encore à construire.

Dans ce discours, le fait qu'une forme lexicale soit vraiment "attestée" dans la bouche d'un locuteur natif en fait un gage d'authenticité, par opposition aux néologismes inventés des refondateurs. Cette position se charge également d'un contenu politique, puisqu'il s'agit de valoriser la figure de locuteurs peu scolarisés, par opposition à une démarche dont le caractère élitiste est souligné par des qualificatifs tels que "livresque" ou "bourgeois".

Alors que les "refondateurs" s'opposaient aux formes lexicales proches du français, les "continuistes" les acceptent, puisqu'elles sont utilisées par les locuteurs dits "natifs". Pourtant, il s'agit moins de remettre en question un certain protectionnisme linguistique que d'en déplacer le critère : dans ce discours, ce n'est pas lorsqu'elle se situe dans le lexique que l'influence du français est dévalorisée, mais elle l'est dans la syntaxe, la phonologie, la phonétique et la prosodie. Cette mise en opposition entre les facettes de la langue peut s'expliquer : de même que la mise en avant, chez les refondateurs, de l'étymologie ou de la morphologie dérivationnelle est cohérente avec le rapport "scriptural-savant" qu'ils entretiennent envers la langue, de même, l'importance conférée à la syntaxe ou à la prononciation s'explique bien si l'on considère que la forme de référence des continuistes est la phrase prononcée à l'oral. Cette insistance sur les propriétés de la parole vivante pousse le discours "continuiste" à promouvoir sa propre définition d'un "esprit de la langue bretonne", la particularité de son raisonnement, dans des traits d'expression stylistique ou d'humour collectés auprès des informateurs.

Mais une telle démarche encourt le risque de mal assurer son ancrage dans le présent, si elle se présente trop fortement comme un rapport patrimonialisé à un mode de vie rural révolu. Pour mettre en avant son actualité, le discours continuiste invoque une créativité populaire perceptible dans les locutions collectées. Par ailleurs, les appropriations lexicales à partir du français sont présentées comme une adaptation bretonne à un vocabulaire "international", forgé sur des bases latines et grecques diffusées dans toutes les grandes traditions scientifiques d'Europe.

Conclusion

Outre une reprise synthétique du contenu de la thèse, la **conclusion** vise à dégager deux types de perspectives.

Le premier axe concerne les conséquences de cette recherche par rapport aux études et au militantisme portant sur la langue bretonne (les deux étant, comme nous l'avons vu, étroitement associés). En particulier, nous observons qu'une méthode centrée sur la volonté de marquer l'identité de la langue bretonne en la différenciant du français engendre un ensemble de réactions axiologiques de dévalorisation des usages de mixité entre les deux langues. Alors que la sociolinguistique propose, depuis plusieurs décennies, un ensemble de notions pour rendre compte de manière déterministe de telle interactions entre usages préalablement codifiés comme "langues", l'omniprésente volonté de différenciation au sein des études bretonne engendre sur de tels phénomènes une démarche relevant soit de la cécité soit de l'incapacité à sortir d'un jugement axiologique. Celles-ci se privent alors d'un fructueux terrain d'analyse, l'observation des proximités avec le français ne servant bien souvent qu'à discréditer des adversaires dans une visée polémique. Par ailleurs, d'un point de vue méthodologique, la prise en compte des faits de langue indépendamment de leur ancrage social produit également des analyses qui ne permettent pas de rendre complètement compte des raisons de certaines évolutions ou hétérogénéités linguistiques.

Le second axe de la conclusion porte sur des principes théoriques et méthodologiques généralisables au-delà de la situation strictement bretonne. On commence par observer le caractère fructueux des croisements entre approches sociolinguistique et historique, dans la mesure où les différents débats et revirements parviennent à s'expliquer dès lors qu'on les situe dans leur contexte socio-politique, et au sein d'une évolution historique de long terme (ici : de 1499 à 2015). Par ailleurs, Si le terrain breton a fourni un cadre fructueux pour l'analyse des discours d'origination, nous pensons qu'un tel mode d'analyse peut s'appliquer à d'autres domaines, tant est fréquent le raisonnement consistant à justifier un état présent en le renvoyant à un de ses états passés. Enfin, cette étude nous a permis d'observer à quel point les différents auteurs mêlaient entre eux les discours portant sur l'histoire des langues, celles des cultures, des populations, des mœurs, etc. : il semble alors méthodologiquement important d'analyser la manière dont de tels liens entre différents domaines s'établissent dans les discours, afin d'analyser la manière dont les protagonistes construisent une cohérence de leur argumentation par un appui mutuel entre les différents domaines ainsi convoqués. Ainsi, bien souvent, lorsque l'on cherche à définir la "langue", c'est sa propre position sociale que l'on tente de conforter.

Annexes

La section des annexes contient une reproduction du **corpus** des paratextes étudiés (pp. 960–1317). Outre leur caractère de support pour l’analyse présentée dans la thèse, la reproduction extensive de textes disséminés ou difficiles d’accès devra faciliter fortement les recherches ultérieures. Pour chaque texte reproduit, les changements de page de l’édition originale sont marqués d’un astérisque et numérotés. Dans le corps de la thèse, les différents liens hypertexte en marge permettent de renvoyer en un clic à l’extrait spécifique de corpus ainsi reproduit. De même, lorsque cela se présente, des liens en marge renvoient, au sein de l’annexe, vers des passages de la thèse fournissant des indications philologiques plus détaillées quant au texte reproduit.

La **bibliographie** (pp. 1346–1376) comporte, devant les entrées citées dans la thèse, un ou des liens hypertexte permettant de renvoyer directement à la page ou aux pages de la thèse auxquelles la référence en question a été citée.

Enfin, la thèse comporte quatre index :

Noms de personnes : renvoie à tous les personnages, auteurs, et militants, dont le nom apparaît explicitement dans la thèse ou dans le corpus.

Index général : renvoie essentiellement aux notions théoriques et aux autres noms propres.

Archéonymes : renvoie à tous les noms mentionnés comme des ancêtres ou des origines dans les discours d’origination, il contient essentiellement des ethnonymes antiques ou médiévaux, ou des noms de héros mythiques décrits comme fondateurs de peuples.

Formes lexicales : renvoie à toutes les références faites à des formes lexicales en breton (ou langues présentées comme son origine, ou comme apparentées par les auteurs). Cet index est très hétérogène, en ce qu’il mélange des lexèmes, des affixes, et des locutions, et donne une entrée différente pour chaque orthographe utilisée. En tout, c’est plus de 4 000 références, faites à de telles formes dans les débats linguistiques présents dans la thèse ou dans les annexes, qui s’y trouvent listées.